



1109388701

DATE DEPOT : 2011-10-07

NUMERO DE DEPOT : 2011R094265

N° GESTION : 1985B00849

N° SIREN : 331057406

DENOMINATION : AUDITEURS ET CONSEILS ASSOCIES

ADRESSE : 31 rue Henri Rochefort 75017 Paris

DATE D'ACTE : 2011/09/26

TYPE D'ACTE : PROCES VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

NATURE D'ACTE : TRANSFERT DU SIEGE SOCIAL
MODIFICATION(S) STATUTAIRE(S)

AUDITEURS & CONSEILS ASSOCIES
Société Anonyme au capital de 493 000 €
Siège Social : 33, rue Daru – 75008 PARIS
RCS PARIS 331 057 406

853849

Procès-verbal des délibérations
du conseil d'administration

PM, du 26 septembre 2011, TB. NJ
06 - —

Greffe du Tribunal de
Commerce de Paris
I M R
07 OCT. 2011

L'an deux mille onze,
Le 26 septembre,
A 10 heures,

N° DE DÉPOT 94265

Les administrateurs de la société AUDITEURS & CONSEILS ASSOCIES se sont réunis en Conseil, au siège social, sur convocation du Président faite conformément aux statuts.

Il résulte du registre de présence qu'à cette réunion sont présents:

- Monsieur François MAHE, Président Directeur Général
- Monsieur Olivier LELONG, administrateur
- Monsieur Olivier JURAMIE, administrateur

Le Conseil, réunissant la présence effective de la moitié au moins de ses membres en fonction, peut délibérer valablement. Monsieur François MAHE préside la séance.

Le Président rappelle que le Conseil est appelé à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Approbation du procès-verbal de la dernière séance du Conseil,
- Transfert de siège,
- Questions diverses.

Tous les membres du Conseil d'administration reconnaissent avoir été parfaitement informés par le Président de l'objet de la réunion et avoir eu connaissance ou communication de tous les éléments d'information nécessaires à une prise de décisions éclairée.

1. Approbation du procès verbal de la dernière séance du conseil

Après lecture, le procès-verbal de la réunion du dernier conseil d'administration est adopté sans réserve à l'unanimité des administrateurs.

2. Transfert de siège

Dans un premier temps, le Président précise qu'au terme de l'article «Siège social» des statuts, le siège social peut être transféré en tout autre endroit du même département ou d'un département limitrophe par une simple décision du Conseil d'administration sous réserve de ratification par la prochaine assemblée ordinaire.

Puis, le Président rappelle que suite à la signature d'un nouveau bail et en vue du déménagement à venir, il convient de procéder au transfert du siège social du 33, rue Daru – 75008 PARIS au 31, rue Henri Rochefort – 75017 PARIS.

Le Conseil décide à l'unanimité de transférer le siège social à compter de ce jour, et ce sous réserve de ratification par la prochaine assemblée générale ordinaire.

En conséquence, le Conseil décide de modifier l'article 4 «Siège social» des statuts qui sera désormais rédigé comme suit :

« ARTICLE 4 - SIEGE SOCIAL

Le siège de la société est fixé à PARIS (75017) – 31, rue Henri Rochefort. »

Le reste de l'article est inchangé.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président de séance et un Administrateur au moins.



Le Président de séance



Un Administrateur